**CONVENTION REGLANT LES MODALITES DE MISES A DISPOSITION DE …**

(salle des fêtes, installations sportives…toutes installations ERP)

**ENTRE :**

**La Mairie de…… ou le club de……, *(adresse)*……., représenté(e) par Mme ou M. ……**

**D’UNE PART,**

**ET**

**L’école *(nom)…*…, *(adresse)…*…, représentée par La DASEN, Mme *(nom)*……,**

**D’AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1** : La présente convention s’applique …… *(salle des fêtes, installations sportives…)*, sis(e)(s) *(adresse)*……(description des locaux et le cas échéant du matériel mis à disposition, quitte à renvoyer à une liste annexe)

**Article 2** : Pendant les périodes annuelles de scolarité, ces installations sont mises à disposition de l’école *(nom)* …… , les *(calendrier d’utilisation, ex. : les jeudis de 10h à 11h ou tableau)*…….

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | *LUNDI* | *MARDI* | *MERCREDI* | *JEUDI* | *VENDREDI* |
| *9H/10H* | *CLASSE 1* |  |  |  |  |
| *10H/11H* |  |  |  |  |  |

…

**Article 3** : L’école de *(nom)*…… s’engage à occuper uniquement les locaux désignés et à les remettre en état après usage : *(liste des locaux : salle d’activités, vestiaires filles et garçons, WC rez de chaussée…)* …… Les activités dont la pratique est autorisée sont les activités sportives compatibles avec la nature de l’équipement sportif mis à disposition, son aménagement et les règles de sécurité qui y sont attachées.

L’école s’engage à ne pas utiliser les équipements sportifs pour un usage autre que celui faisant l’objet de la présente convention, ni à en modifier l’agencement.

L’école s’engage en outre à utiliser les espaces mis à disposition dans le respect de l’ordre, de la santé et de la tranquillité publique, de l’hygiène, des bonnes mœurs et des principes de neutralité et de laïcité. Chaque professeur est chargé de faire respecter ces règles.

**Article 4**: Le propriétaire des locaux déclare être à jour dans les vérifications périodiques et les diagnostics obligatoires auxquels les locaux et installations sont soumis.

**Article 5** : L’école *(nom)* …… déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité, avoir noté l’emplacement des extincteurs et issues de secours.

**Article 6** : L’école *(nom)* …… est tenue d’assurer l’encadrement de ses élèves.

**Article 7** : Toute infraction pourra entraîner le retrait de l’autorisation d’utilisation.

**Article 8** : Préalablement à l’utilisation des locaux, l’utilisateur et le propriétaire des locaux ont procédé à la visite des locaux. Toute difficulté dans l’utilisation des locaux doit être signalée sans délai par l’enseignant ou le directeur d’école au propriétaire des locaux : coordonnées mail et téléphonique du contact.

**Article 9 :** L’école intervient au nom de l’Etat, qui est son propre assureur. Tout dommage causé aux installations, fait l’objet d’un rapport circonstancié adressé au propriétaire des locaux et à la DSDEN. Toute demande d’indemnisation est adressée au rectorat de Limoges, à l’attention du bureau des affaires juridiques. Le rectorat proposera une indemnisation par la voie d’un protocole transactionnel.

**Article 10** : La présente convention est conclue, à titre gratuit, pour la période du …… au …… .

Cette convention doit préciser le contenu des locaux mis à disposition, la désignation de l’exploitant temporaire (personnels et usagers)

A ……, le ……

Signature du propriétaire : signature DASEN :

Contre-signée par directrice ou directeur :